

Conditions Générales de Services

applicables à toutes les formations proposées par le MABD

Modalités d'inscription :

- Votre bulletin est à retourner à : MABD Pôle Formation - 5 place de la Gare - 68000 Colmar
- Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre bulletin accompagné du chèque de règlement/chèque de caution libellé à l'ordre du MABD.
- Nombre de places limité pour chaque formation. Une liste d'attente sera réalisée en cas de besoin.
- Une confirmation avec les informations pratiques vous parviendra quelques jours avant le stage, au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation.

Annulation :

- Le MABD se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- En cas d'annulation de la part du MABD, les stagiaires inscrits seront prévenus au plus tard 3 jours avant la date initiale de démarrage de la formation, par téléphone et/ou mail.
- Si le stagiaire annule sa participation à la formation moins de 48h (jours ouvrables) avant le démarrage de celle-ci, ou s'il ne prévient pas de son absence, le chèque de caution pourra être conservé et encaissé par le MABD.

Tarifs et règlement des formations :

- 0 € pour les agricultrices, agriculteurs, conjoint(e)s collaborateurs, cotisant(e)s solidaires à jour de leur cotisation VIVEA, quand la formation est prise en charge par les fonds VIVEA.
- Pour valider votre inscription, joindre un chèque de caution d'un montant de 120 € (60€/j) à l'ordre du MABD. Ce chèque vous sera restitué ou sera détruit à la fin de la formation si vous êtes présent sur toute la durée de la session et finançable par le VIVEA. Si vous dépassez le montant annuel de prise en charge par VIVEA, une participation pourra vous être demandée, dans la limite de 60€/jour.
- de 50 à 60 €/j pour les particuliers
 - 100 €/j pour les salarié(e)s pris(es) en charge au titre de la formation professionnelle. Joindre un chèque de caution de 60 € / jour de formation. Demande individuelle à faire à votre organisme de formation pour une prise en charge partielle ou totale des frais de formation. Devis fournis sur demande.
 - Chèques Vacances acceptés pour le règlement des frais de formation.

Adhésion :

- L'adhésion annuelle simple (1 personne) de 20€ ou couple (personnes vivant à la même adresse) de 30 € est obligatoire pour participer à une formation du MABD, sauf si vous êtes déjà adhérent professionnel.

Coordonnées :

Vos coordonnées (téléphone, mail, CP) seront communiquées aux participants de la formation pour covoiturage (nous informer si vous ne le souhaitez pas). Elles ne seront pas communiquées à d'autres organismes. Vous ne pouvez pas les utiliser pour un autre usage. Votre mail sera intégré dans nos listes mail afin que vous puissiez recevoir nos newsletter formations, sauf si vous nous signalez que vous ne le voulez pas.

Photographies :

Les photos prises lors de la formation pourront servir dans des outils de communication du MABD. Merci de nous informer si vous souhaitez que les clichés où vous pourriez apparaître ne soient pas utilisés.

Conditions extérieures :

- Le MABD se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les conditions météorologiques.
- Le MABD n'est pas responsable des problèmes éventuels qui pourraient arriver pendant les trajets liés à la formation.

Le financeur :

- Les conditions générales du contrat de prestation VIVEA s'appliquent pour toutes les formations du MABD recevant un financement VIVEA. Ces CGCP sont consultables sur le site de VIVEA et téléchargeables à l'adresse <http://extranet.vivea.fr/hapi/GeneralConditionsItem/Get/10>